

Dans un environnement marqué par la transformation numérique de la société et de l'économie, les cyber-risques sont devenus une réalité incontournable, au centre des préoccupations des entreprises et associations.

Quelles que soient leur taille et leur activité, les entreprises comme les associations sont exposées aux cyber-risques. En effet, elles exploitent des données à caractère confidentiel ou personnel et utilisent des réseaux et supports informatiques pour échanger et conserver des données. Pertes d'informations confidentielles, piratage informatique, vol de matériels informatiques, erreurs commises par un salarié... sont autant de risques encourus au quotidien par les entreprises et les associations.

Le PACK Cyber est la solution pour couvrir au mieux les risques et mettre en place les actions nécessaires afin de limiter les impacts sur votre activité.

Points Forts

Une ligne d'urgence accessible 24h/24 et 7j/7 en cas d'incident pour organiser les premières mesures qui s'imposent

Accès à un consultant référent et à un réseau d'experts : conseils juridiques et spécialistes en gestion de crise

Garanties Cyber-extorsion et Pertes d'exploitation incluses d'office

Couverture de nombreux risques non pris en charge par les produits d'assurance classiques

Expérience mondiale de plus de 20 ans sur le marché des risques cyber

Des équipes de souscription et gestion des sinistres spécialisées et dédiées basées à Paris

Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE

Qui est assuré ?

Le **PACK Cyber** permet de protéger :

- les sociétés et leurs filiales ayant un **chiffre d'affaires jusqu'à 50 millions d'euros**. Si elles réalisent moins de 30 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation aux USA et au Canada, elles peuvent également être couvertes par le PACK Cyber d'AIG.
- les associations ayant un **budget de fonctionnement jusqu'à 50 millions d'euros**.

Quelles sont les garanties du PACK Cyber ?

Le PACK Cyber propose un large éventail de garanties adaptées aux PME, PMI et Associations :

Gestion d'un incident	Dommages subis par l'assuré	Responsabilité Civile
<p>Actions d'urgence</p> <p>Frais et dépenses garantis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils juridiques • Expert informatique • Atteinte à la réputation • Restauration des données • Frais de notification • Frais de monitoring et de surveillance 	<p>Enquête et sanction d'une autorité administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête d'une autorité administrative • Sanction pécuniaire prononcée par une autorité administrative <p>Cyber-extorsion</p> <p>Perte d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'exploitation • Frais supplémentaires d'exploitation 	<p>Atteinte aux données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à la sécurité du système informatique • Manquement à l'obligation de notification • Sous-traitant • Média

Option PREMIUM : Fraude téléphonique et Fraude informatique

Avec l'**Option Cyber PREMIUM**, les assurés ont accès à la **Garantie Fraude Téléphonique**, qui prend en charge le coût de la surconsommation téléphonique suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes téléphoniques et à la **Garantie Fraude Informatique**, qui couvre les pertes pécuniaires correspondant à la valeur des fonds suite à un accès ou une utilisation non autorisée des systèmes informatiques.

Quelles sont les activités éligibles au PACK Cyber ?

Le PACK Cyber permet d'assurer toutes les activités listées ci-dessous et réparties en 6 catégories :

Droit, Intermédiation, Finance & Patrimoine

Avocat, conseil juridique, agent immobilier, expert-comptable, Conseiller en Investissement Financier, Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant, Démarcheur Bancaire, Démarcheur Financier, Intermédiaire en Opération de Banque et en Service de Paiement, Intermédiaire d'assurance, Notaire, Huissier, Agence de voyages, Commissaires aux comptes, experts comptables, agents sportifs.

Hôtellerie & Restauration

Hébergement touristique, camping, restauration traditionnelle et collective, débit de boissons

Autres Activités

Toutes les activités **sauf** Droit, Intermédiation, Finance & Patrimoine, Télécom & Gestion des Données Informatiques, Commerce de détail & e-commerce, Professions de la santé, Hôtellerie & Restauration ainsi que les activités du critère d'éligibilité n° 10*.

Professions de la santé

Etablissement médico-social, Médecin libéral (généraliste ou spécialiste), Pharmacien, Sage-femme, Infirmier, Masseur-kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthopédiste, Audioprothésiste, Opticien-lunetier, Pédicure-podologue, Ergothérapeute, Psychomotricien, Manipulateur ERM, Ostéopathe, Vétérinaire, Chirurgien-dentiste, Clinique-Hôpital, Etablissement de santé

Télécom & Gestion des Données informatiques

Fournisseur d'accès Internet, opérateur de télécommunication, hébergement, cloud computing, infogérance, traitement de données informatiques

Commerce de détail & E-commerce

Commerce de tout bien de consommation ou de produits alimentaires y compris en ligne

Que faire en cas d'événement Cyber ?

Le PACK Cyber met à la disposition un service d'assistance disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les assurés ont accès à un panel d'experts en droit, en informatique et en communication pré approuvés par AIG en cas de sinistre.

Pour plus d'informations : www.aig.com/fr/pack

* sauf toute activité de production audiovisuelle et musicale, tout site Internet de réseau social, toute activité liée aux institutions financières⁽¹⁾, toute vente d'armes, de drogues, de substances et produits illicites, toute communication ou diffusion d'informations ou d'images à caractère érotique et pornographique, tout site Internet à caractère religieux, politique et idéologique, tout service de rencontres amicales, sentimentales et sexuelles, toute activité de jeux et paris, toute activité contraire aux bonnes mœurs.⁽¹⁾ Institutions Financières : tout établissement bancaire ou financier, gestionnaire d'actifs, prestataire de services d'investissement, fonds d'investissement, société de capital-risque, société d'investissement, mutuelle, compagnie d'assurance ou de réassurance, groupement d'épargne retraite populaire, société de développement régional, fonds régional de développement, association d'épargnants ou d'investisseurs, association de défense des épargnants ou des investisseurs. NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES : Les conseillers en investissements financiers, conseillers en gestion de patrimoine indépendants, démarcheurs bancaires, démarcheurs financiers, intermédiaires en opérations de banque et en service de paiement, intermédiaires d'assurance.



DMC AIG - PACK Cyber. 001 – Décembre 2018

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone :

+331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.